

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:

annonces, la ligne	6 fr 30
Réclames,	1 00



L'ANARCHIE AU SÉNÉGAL.

LES ÉLECTIONS ET LES TRIPATOUILLAGES.

Le dernier courrier nous apporte la lettre suivante :

Saint-Louis, 18 mai.

M. de Lamothe, ancien sergent de tirailleurs sénégalaïs, aurait fait voter les soldats et les marins indigènes, déguisés avec des « houbous » (costume ordinaire des indigènes), des Européens non électeurs qu'on a fait passer pour des employés de commerce; enfin on a utilisé 2300 cartes disponibles par suite de l'inscription sur les listes électorales de 2300 individus morts ou disparus.

Le lendemain du vote, de véritables batailles ont eu lieu en ville et les plus sanguinaires ont été entre femmes; elles se sont battues avec leur *dom* ou *taperka*, sorte d'instrument en bois dur qui sert à frapper le linge, à lisser le coton écru.

On nous signale une douzaine de blessées rien que dans la quartier sud de la ville. La police, qui provoque d'ailleurs, ne songe même pas à rétablir l'ordre.

Depuis, c'est le régime de la terreur dans toute son horreur. Menaces, poursuites, condamnations, révocations, frappent tout ce qui touche au parti républicain, à ses membres les plus influents et jouissant d'une honorabilité incontestable.

Le 18 avril, le Maire est élu. C'est à M. Couchard, ex-magistrat à Périgueux, qu'échoit l'administration de la ville de Saint-Louis.

Dès le 25, il fait frapper un indigène estimé qui n'avait pas voté pour lui, Birahim-Gaye, chef du village de Guet-N'Dar. Cette révocation a failli amener l'effusion du sang entre la population et la police. La population s'est fort émue à cette occasion. Elle s'est rendue auprès du Maire qui s'est empressé de rejeter cette mesure vexatoire sur son ami le

Gouverneur. Hypocritement, il promit de venir le lundi, dans le village, entendre les explications des notables. Le soir, la police pénétrait dans le domicile de Birahim-Gaye et lui en enlevait les insignes de l'autorité : son manteau rouge et un drapeau.

La population décide de se rendre en masse auprès de M. de Lamothe. On fait garder le pont de Guet-N'Dar par la police, mais celle-ci est impuissante. Elle recule et les gens de Guet-N'Dar (tous pêcheurs), arrivent sur la place du gouvernement.

Des délégués sont reçus par M. de Lamothe : « Je n'ai fait, leur dit-il, que de prendre une mesure formellement demandée par M. le Maire Couchard. »

Les délégués déclarèrent alors qu'ils refusaient de reconnaître le nouveau chef.

La même journée, les habitants de N'Dar Tante, de Bouëtville, de St-Louis, se sont rendus à Guet-N'Dar féliciter ses habitants de leur énergie.

Voulez-vous un autre exemple de l'anarchie qui règne chez nous ?

On sait que les membres du parquet, dans certains cas, portent l'écharpe rouge cramoisi; au Sénégal, les magistrats n'en possèdent pas, la nécessité ne s'en faisant pas sentir. Mais, le jour du vote, le procureur de la République, informé qu'un attentat devait être commis contre les urnes, se rendit dans la salle du scrutin, ceint d'une écharpe tricolore.

Emotion du commissaire de police, de Billeval, âme damnée du parti réactionnaire. Furieux, criant en pleine salle que le procureur de la République n'avait pas le droit de porter l'écharpe tricolore, il fit demander à M. de Lamothe l'autorisation d'arrêter son chef pour port illégal d'insignes.

Vous voyez que le tableau est complet.

(Extrait d'un journal parisien).

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du 6 Juillet 1891

Président M. J. Dupout.

Tous les membres sont présents M. F. Couturier demande au conseil de voter à la municipalité de St-Pierre qui est sans ressources une subvention destinée à couvrir les dépenses de la Fête Nationale. Plusieurs membres proposent le renvoi à la commission des affaires diverses et parmi eux M. Salomon. M. F. Couturier demande l'urgence qui est votée par 7 voix contre 6. Un crédit de 3000 fr. est finalement accordé et sera partagé comme suit : 2,500 fr. à St-Pierre et 500 fr. à l'Île-aux Chiens.

AU CONSEIL GÉNÉRAL

La session ordinaire du Conseil général a été ouverte lundi dernier. Drôle d'époque, tout de même, que celle du mois de Juillet, pour les négociants et armateurs qui, pour s'occuper des affaires publiques, sont bien dans l'obligation de négliger les leurs ! M. Dupont l'a voulu ainsi et il a fallu lui obéir.

M. Bergès a ouvert la session par un excellent discours, puis le Conseil a nommé deux commissions chargées l'une d'affaires diverses, l'autre, du service postal.

Naturellement, la majorité a pris dans son sein les 5 membres comprenant la première. C'est que cette commission a charge d'examiner les actes de la commission coloniale, qui s'est nommée elle-même, qui s'est attribuée les pouvoirs qu'elle a voulu, et qui a du faire de bien grandes choses sous le Gouvernement Roberdeau ! Il n'y

fallait pas d'indiscrets et il n'y en a pas. Cette même majorité s'est montrée généreuse en votant, avec une unanimité touchante, pour nos amis qui se trouvent ainsi chargés de préparer le cahier des charges du service postal. Nous ne doutons pas qu'il sortira de leur travail quelque chose de mieux que le contrat qui nous lie avec la Société Anglaise, mais nous n'aurons peut-être pas à en savoir gré à la majorité dont, s'il faut en croire la chronique, un membre, un de ceux qui ont la spécialité des rôles muets, a annoncé qu'il démolirait de fond en comble le cahier que proposeront les conseillers St-Pierrais. Ceux-ci se font déjà une fête d'avoir à entendre le discours que ne manquera pas de prononcer ce Don Quichotte qui se heurtera, nous l'espérons, à des adversaires autres que des moulins à vent.

Le clou de cette séance d'ouverture a été la discussion, forte courte d'ailleurs, relative à une demande de subvention, par M. Couturier, en faveur de la ville de Saint-Pierre qui, n'ayant plus le sou depuis qu'elle a été dépouillée de près de la moitié de ses revenus, voudrait cependant célébrer la fête nationale.

La chose n'est pas du goût de la majorité, surtout de MM. Norgeot et Salomon qui la combattent avec animosité. M. Norgeot veut même que la question soit renvoyée à la discussion du rapport de la Commission des affaires diverses, rapport qui ne sera certainement pas discuté avant le 15 ou le 20 juillet ! Les malices de l'illustre conseiller Norgeot sont décidément en bonne voie de prendre une autre dénomination.

Malgré cette opposition, l'urgence est votée. Disons que ce n'est que grâce au concours apporté par MM. Lamusse et Guerguén qui, nouveaux venus, ne connaissent pas encore le coup du *bleu* et du *blanc*. Ils n'attendent pas que le signal soit arboré au bout du bras présidentiel ; ils prennent *blanc* et lorsque, 30 secondes plus tard, *bleu* flotte, il est trop tard pour opérer la conversion : 5 paires d'yeux indiscrets se braquent avec persistance sur les 2 *blancs* qui leur assurent la victoire et ces deux soutiens inespérés tombent dans le panier de l'appariteur Prével.

Il n'y a qu'à fixer le chiffre de la subvention. M. Clément propose 3000 francs et on passe au vote. MM. Lamusse et Cantaloup offrent chacun 1000; M. Guerguén que, jusqu'à présent, nous avions pris pour un républicain simplement égaré, pousse la générosité jusqu'à donner 500 francs ! En revanche MM. Norgeot et Salomon, que la présence d'un nombreux public paraît influencer, oublient leur opposition d'il n'y a qu'un instant et votent le chiffre proposé de 3000 fr. -- Ce n'est cependant qu'au 2^{me} tour

que cette somme est accordée par 7 voix, deux de nos amis n'ayant voté que 2,500 fr, au premier tour.

La victoire reste aux St-Pierrais.

L'un deux, que nous félicitons de ce succès, nous dit, à la sortie : « Ce n'est pas à nous qu'est dû ce résultat, mais aux 150 ou 200 électeurs qui, par leur présence dans la salle, ont forcé la main à deux de nos adversaires. Si le public voulait se déranger un peu de ses affaires pour suivre nos délibérations de jour, vous verriez la majorité se désagréger bien souvent et quelques-uns de ses membres se révolter contre le rôle peu flatteur que leur fait tenir M. Dupont. »

Nous sommes de cet avis et nous ajoutons que, si M. Dupont tient tant aux séances de jour, même en pleine saison d'affaires, c'est qu'il n'y veut pas voir de public. Nous en tenons la preuve dans ce fait que les commissions du tarif douanier et des affaires diverses, dont il fait partie, ne se réunissent que le soir, de 7 h. 1/2 à 10 heures, et qu'il n'y manque jamais. L'on dit même qu'un des commissaires y va de son somme, mais ce n'est assurément pas M. Dupont.

Que les électeurs suivent les travaux du Conseil général, le jour comme le soir : les intérêts de la colonie ne s'en porteront que mieux.

FÊTE NATIONALE

DU 14 JUILLET 1891

AVEC LE CONCOURS DE LA
SOCIÉTÉ MUSICALE.

PROGRAMME.

La Commission chargée d'organiser le tir à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, a arrêté les dispositions suivantes :

Article 1^{er}. - Il sera pourvu à l'achat des prix et aux frais d'installation au moyen :

1^o De la somme de 2,500 francs allouée par le Conseil général; 2^o Du produit de la vente des billets de tir.

TIR A LA CIBLE.

Fusils ordinaires.

Art. 2. Le Tir aura lieu sur la route Iphigénie, au lieu dit le Rond-Point.

Art. 3. Il sera délivré à chaque tireur, moyennant la somme de 5 francs, un billet lui donnant droit de tirer 4 balles.

Art. 4. Les tireurs seront divisés en plusieurs sections ayant chacune sa cible et trois prix seront accordés à chaque section.

Art. 5. Les cibles seront placées à une

distance de 120 mètres des tireurs.

Art. 6. Les fusils à lame lisse seront seuls admis aux 4 cibles sus-mentionnées et à la cible d'honneur.

Art. 7. Nul tireur ne sera admis à concourir dans plusieurs sections ordinaires.

Prix d'honneur.

Art. 8. Les 3 TIREURS qui, dans chaque section du tir ordinaire, auront obtenu un prix, pourront s'ils le désirent, moyennant la somme de 4 francs concourir pour les prix d'honneur au nombre de deux.

Art. 9. Une cible sera affectée à ce tir et chaque tireur aura droit à 2 balles.

Dispositions générales et particulières.

Art. 10. Les PRIX seront décernés aux TIREURS qui auront mis le plus grand nombre de balles dans la cible, et à nombre égal, à ceux qui auront les plus petites sommes d'écart du centre de la cible.

Art. 11. Toute contestation sera jugée, en dernier ressort et sans recours aucun, par la commission en majorité.

Art. 12. Dans le but de prévenir les accidents et d'assurer le maintien de l'ordre, la commission prend les résolutions suivantes :

1^o Tout tireur qui se présentera pris de boisson sera exclu de tout concours sans pouvoir prétendre à la remise de la somme qu'il aura déboursée pour achats de billets;

2^o Le départ des tireurs aura lieu, à la Mairie, à 10 heures précises, musique en tête, et le tir sera ouvert à 11 heures.

3^o La liste des tireurs sera close la veille de la fête.

Tir aux Pigeons.

Un tir aux pigeons sera organisé, par les soins de la Commission, à l'extrémité de la cale du Gouvernement; les conditions du concours seront portées ultérieurement à la connaissance du public dans un programme spécial.

Course de Vélocipèdes.

Une course de vélocipèdes est offerte aux amateurs; elle aura lieu sur la route Iphigénie et comprendra deux fois le parcours du Rond-Point à l'étang du Pain de sucre.

Deux prix seront spécialement affectés aux deux premiers arrivés.

Le départ est fixé à deux heures, après tirage au sort des places respectives de chaque coureur.

A 4 heures, place du Gouvernement et quai de la Roncière, commenceront les jeux publics:

Courses en sacs, Mât de cocagne, Tournois, Courses à pieds, Bains Russes, etc.

De 5 à 6 heures, séance musicale.

Le soir, retraite aux flambeaux, si le temps le permet.

Les TIREURS sont invités à prendre leurs billets le plus tôt possible, afin que l'on puisse les répartir par section dès le 13 au soir.

Les Commissaires: Le MAIRE, Président, LEFÈVRE, Marie; BOUTILLIER; Ch. HACALA; POULAIN, Henri; DEMINIAC Th; HÉGUY; ROUARD.

N. B. On pourra se procurer des billets chez MM. les Commissaires.

SOCIÉTÉ MUSICALE

FÊTE NATIONALE.

Du 14 juillet 1891

MATIN

à 9 heures et demie

Place du Gouvernement

Aubade à Monsieur le Gouverneur

à 10 heures

Aubade à Monsieur le Maire

à 10 et demie

La Société Musicale accompagnera le cortège du tir de la Mairie à l'étang du Pain de sucre.

SOIR

à 5 heures et demie

1. *La Marseillaise*. ROUGET DE L'ISLE.
2. *Le Bienheureux* (all. ml.). LEROUX.
3. *Polka-Mazurka*. VIOLETTA.
4. *Le Voyage en Chine* (fant.). BAZIN.
5. *Les Perles* (suite de valses). PALAUSI.
6. *La Dame de Pique* (polka). MULLOT.

à 8 heures et demie

Pendant le feu d'artifice

1. *La Marseillaise* ROUGET DE L'ISLE.
2. *En Mer* (barcarolle). ZIÉGLER.
3. *Les Cloches de Corneville*. PLANQUETTE.
4. *Peau de Satin*, Polka. J. KLAIN.
5. *La Romanaise*. V. BUOT.
6. *Le Père la Victoire*. L^e GANNE.

ORIGINE DU JEU DE BILLARD

On vient de découvrir au British Museum une lettre de 1750, qui donne une origine assez curieuse au jeu de billard.

Ce jeu aurait été inventé vers 1560 par un prêteur sur gages de Londres, nommé William Kew. Cet estimable industriel avait l'habitude de prendre le soir les trois boules, enseigne de son métier (et que l'on voit encore devant certaines bou-

tiques à Londres), et de les pousser sur son comptoir avec le *yard* qui lui servait à mesurer les étoffes.

De là les étymologies les plus fantaisistes. Billard viendrait de *Bill's yard* le *yard* de Bill, abréviation de William, et le mot *queue* viendrait de Kew, nom de l'usurier!

Propriétaire Gérant, A Lemoine

ANNONCES.

A VENDRE



Une propriété, comprenant maison d'habitation et terrain, située à St-Pierre, rue Boursaint, et bornée au Nord par cette rue, au Sud par B. Etcheverry, à l'Est par J. Girardin et à l'Ouest par P. Morel.

PRIX MODÉRÉ

S'adresser à M^e François Couturier, agréé.

A VENDRE

Un CHALAND de 10 tonneaux
tout neuf

S'adresser à M. DEROUET fils,
à l'île aux CHIENS.

REVUE NATIONALE

de
L'INDUSTRIE FRANÇAISE
ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. LEMOINE, rue Gervais, St-Pierre-Miquelon.

A VENDRE

Un belle PENDULE à régulateur
prix modérés,
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un magnifique PIANO, prix très-modéré:
S'adresser à M. HUBERT LOUIS.

VENTE AU RABAIS

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE

CHEZ M^e V^e BENATRE,

EPOFFES — NOUVEAUTÉS — CHAUSSURES — PARAPLUIES et OMBRELLES

COMESTIBLES — ARTICLES D'ÉPICERIE.

MARCHANDISES DIVERSES

A PRIX TRÈS-RÉDUITS.

LIBRAIRIE DU MAGNÉTISME

PRIME GRATUITE A NOS ABONNÉS

On raconte partout des faits extraordinaires: ici, c'est l'entraînement de la suggestion ou la vue à distance sans le secours des yeux; là, le compte-rendu officiel d'une opération chirurgicale faite sans douleur dans le somnambulisme ou de maladies réputées incurables guéries par le magnétisme. Nié hier encore, le MAGNÉTISME est affirmé aujourd'hui par les savants et tout le monde veut être renseigné sur la valeur.

Ne reculant devant aucun sacrifice quand il s'agit d'être agréable à nos lecteurs, nous voulons nous entendre avec le JOURNAL DU MAGNÉTISME, organe mensuel de la SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE, dont l'abonnement est de 7 fr. par an, pour que cet intéressant journal soit servi à titre de

PRIME ENTIÈREMENT GRATUITE

à tous nos abonnés nouveaux et à nos réabonnés, pendant la durée de leur abonnement.

Pour recevoir cette prime, en faire la demande à la LIBRAIRIE DU MAGNÉTISME, 23 rue Sain^e Merri, Paris, en y joignant sa quittance d'abonnement.

AVIS.

Le major WILLIAM THOMPSOM à l'honneur d'informer le public qu'il est envoyé à Saint-Pierre comme représentant de la maison J.-A. CHIPMAN et Co qui s'occupe de meunerie et de commerce général et qui a son siège à Halifax (N. S.).

Le major est prêt à recevoir et à exécuter toutes commandes de farine, fleur de farine, foins et marchandises quelconques. Il sera heureux de montrer, chez Madame Barnay, où il demeure à Saint-Pierre, des échantillons de ses produits et d'en permettre la dégustation afin qu'on puisse se rendre compte de leur qualité.

Toutes expéditions seront faites promptement et dans les meilleures conditions.

A VENDRE



Une maison située coin des rues du Barachois et Gervais, en face le Lavoir public et actuellement occupé par M. Jacques Légasse.

L'entrée en possession est fixée au premier janvier 1892.

S'adresser à M. R. O. SHEEHAN ou à M. Jacques LÉGASSE.

A VENDRE

Une maison à rez-de-chaussée située rue Joinville en face la propriété de M^{me} V^e Norgeot, comprenant:

4 appartements avec grenier, cour, cave et jardin.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. Firmin FOUREL, rue du Barachois.

A VENDRE.

Un TERRAIN situé coin des rues Jacques-Cartier et de la Boulangerie, en face les propriétés Bizeuil et Busnot. S'adresser à Mme veuve LEPELTIER.

A VENDRE.

Un bel ameublement de salon EN REPS VERT comprenant:

Un canapé. — deux fauteuils. — six chaises.

Une table ovale dessus marbre.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE.

Un morceau de bois à maturité en pithpin mesurant treize mètres et demi de long sur quinze pouces de diamètre.

S'adresser à M. Léon FOUCHARD.

A VENDRE

Une MAISON à étage, comprenant huit appartements, cour et jardin.

S'adresser à M. E. Larralde.

MAISON
CHARLES E. CROOK,
SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

A l'honneur d'informer le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désignés. Il donnera tous renseignements et indiquera toutes conditions.

Il tient à la disposition du public des spécimens en tous genres,

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE

pour

PIERRES TOMBALES

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES

PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. :

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

A VENDRE

Un CHRONOMÈTRE Wilwerl.

S'adresser au bureau du Journal où à MM. Poulain, horlogers, rue Bisson.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Une belle maison à un étage comprenant huit appartements, avec cave et jardin, située au coin des rues Fayolle et Bruslé.

S'adresser à M. MOUSSARD.

ANNUAIRE

DE LA PRESSE COLONIALE

Par HENRI MAGER

1 Vol, grand in-16, élégamment cartonné : 2 fr, 50

BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}, Editeurs

Paris, — 5, rue des Beaux-Arts. — Paris.

L'Annuaire de la Presse Coloniale, que viennent d'édition MM. Berger-Levrault, est une de ces manifestations coloniales que, sous une forme toujours nouvelle et toujours originale, crée, presque chaque année, l'initiative si puissante de M. Henri Mager.

A la suite des événements survenus au Tonkin, de 1883 à 1886, au moment où venait de s'élever une si formidable opposition contre la politique coloniale, ou un certain découragement atteignait les partisans de l'expansion coloniale, M. Henri Mager groupait autour de lui des hommes, tels que Paul Bert, tels que MM. Harmand, Félix Faure, de Lanessan, Le Myre de Vilers, ainsi que l'amiral Aube et le général Faidherbe; avec leur concours, il lançait son *Atlas Colonial* pour faire connaître les Colonies françaises, leurs ressources, leur valeur, leur avenir, et en appeler à l'opinion publique mieux éclairée.

Après avoir montré les Colonies, M. Henri Mager songea à présenter les Colonies, et à opposer leur expérience et leurs vœux aux inconvénients de l'Administration coloniale: en 1889, il provoqua, dans toutes les Colonies, la rédaction des Cahiers de doléances, et il les publia sous le titre de *Cahiers Coloniaux de 1889*.

Maintenant, ce sont les Journaux et les Journalistes coloniaux que M. Henri Mager se propose de présenter pour affirmer la vitalité de la Presse Coloniale. Son *Annuaire de la Presse Coloniale* contient des pages bien curieuses sur les Journaux des Colonies françaises et sur ceux des Anciennes Colonies; il ne se contente pas d'ailleurs de retracer l'historique des Journaux qui se publient actuellement dans les Colonies, il rappelle le programme de tous ceux qui ont été créés depuis le siècle dernier.

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.